

Alienor.org

Le site Alienor.org est le site des musées de Poitou-Charentes. Il présente ainsi les musées du réseau, informations pratiques, expositions temporaires, animations, présentation des collections, etc. dans un portail que les musées alimentent eux-mêmes en toute autonomie.

Il présente également les collections au travers d'une base de données, dont près de 17.000 objets sur 111.000 sont déjà accessibles au grand public, mais surtout grâce à plus de 150 publications, dont 10 nouvelles chaque année. Ces expositions virtuelles, réalisées par le Conseil des musées avec le concours et la validation scientifique des musées, mettent en valeur un objet phare, une sélection d'objets autour d'une thématique particulière ou encore retracent une exposition temporaire. Ces publications peuvent également prendre la forme de catalogues numérisés et mis en ligne. Ces publications ainsi que le reste du site sont systématiquement rendus accessibles aux personnes en situation de handicap.

Enfin, le site regroupe également des ressources pour les enseignants, les professionnels des musées et les membres du réseau : publications sur les métiers des musées, textes de références, annuaire du réseau, modalités d'adhésion, etc.

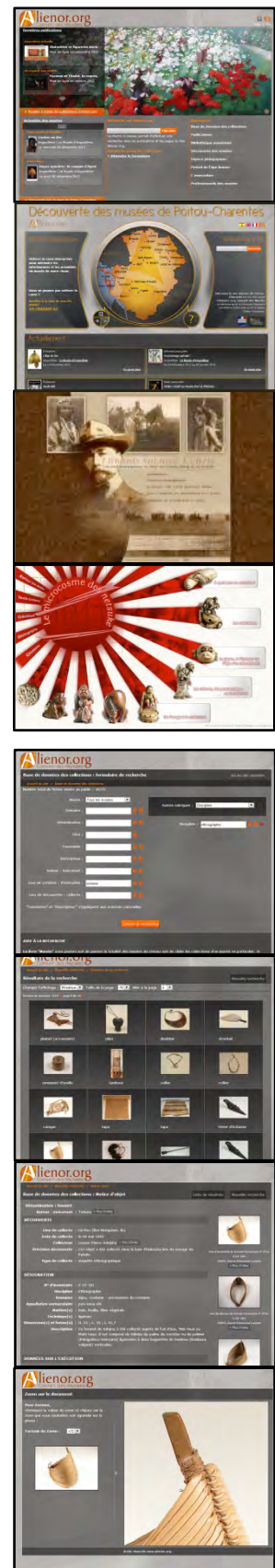
Base de données des collections

En 1998, les membres du réseau, faute de trouver un outil d'inventaire leur donnant satisfaction, ont décidé de faire développer leur propre outil selon un cahier des charges qu'ils ont eux-mêmes établis collectivement, tout en étant épaulés par l'équipe de techniciens du Conseil des musées.

En 2001, avec l'avènement d'internet, les inventaires ont été réunis dans une seule et unique base de données, mutualisée et collaborative et ainsi consultable dans le monde entier. Cette base réunit les inventaires de vingt-sept musées qui partagent ainsi leurs informations –notices biographiques, documentation, etc.– et les rendent accessibles au grand public directement sur Internet. Cette application, en constante évolution, est actuellement en cours de refonte afin d'en améliorer l'ergonomie en y intégrant notamment les dernières évolutions du web 2.0.

Les principales caractéristiques de cette base de données :

- Mise en ligne au public
- Thésaurus gérés collégialement par les personnels scientifiques du réseau
- Base de données centralisée sur des serveurs sécurisés et sauvegardés
- Gestion avancée des droits d'accès des utilisateurs (consultation, saisie...)
- Édition de notices d'œuvres, de l'inventaire juridique, de bordereaux de récolement
- Stockage et visualisation dynamique des images en très haute définition
- Suivi des mouvements d'œuvres grâce à un terminal portable synchronisé avec la base de données
- Suivi des constats d'états successifs
- Gestion des contrats de cession et d'acquisition de droits des images des œuvres



- Système vérificateur expert d'analyse des notices d'œuvres fondé sur un système d'intelligence artificielle

Traçabilité RFID des collections

Depuis 2008, le Conseil des musées met en place le premier système de marquage des collections au moyen de tags RFID destiné à systématiser le suivi des mouvements d'œuvres.

La technologie RFID consiste en une étiquette réagissant à l'émission d'un signal radio, permettant soit sa détection, soit son identification. Ce système permet, comparativement au code-barres par exemple, la détection ou l'identification d'un objet sans contact ou même sans visualisation directe, notamment au travers d'un contenant. C'est pourquoi il est déjà très largement utilisé comme antivol dans la grande distribution, comme système d'identification sous-cutané pour les animaux domestiques ou comme traceur sur les colis de certains services de messagerie.

Appliquée au marquage des collections patrimoniales, la RFID permet ainsi l'identification des objets à distance, sans nécessiter de manipuler ces derniers, favorisant ainsi leur conservation préventive. En outre, une fois les objets marqués, il est alors très simple d'installer des portiques de détection à la sortie des musées pour limiter les risques de vol.

C'est la raison pour laquelle cette technologie a été retenue en Poitou-Charentes pour marquer les objets des collections, expérimentation toujours unique au monde pour l'instant de par sa difficulté de mise en œuvre, la pose des tags impliquant des contraintes très spécifiques de conservation. C'est pourquoi un cahier des charges très précis a été élaboré par le Conseil des musées, sur les recommandations de restaurateurs spécialisés, afin de faire fabriquer des tags répondant à ces contraintes très spécifiques, sans aucune colle ni solvant notamment.

Une application mobile de suivi des objets a également été développée, afin de favoriser leur traçabilité à tout instant. Cette application permet de détecter, d'identifier et de localiser très facilement les objets en un tournemain, le tout étant synchronisé avec la base de données d'inventaire des collections, afin d'y stocker l'historique de chaque mouvement d'œuvre.

Aucun musée ne pourrait, seul, se permettre l'achat de tags RFID, tant pour des raisons de coûts qui se révéleraient prohibitifs que parce que les quantités minimales à acquérir seraient disproportionnées. C'est pourquoi c'est le Conseil des musées qui mutualise l'achat de ces tags pour l'ensemble des musées du réseau.

Toutes les informations complémentaires sur le site Alienor.org.

